

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 329-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1564

Déposée le: 26.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Perina-Werz (Bern, PDC) (porte-parole)
Kronenberg (Biel/Bienne, pvl)
Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 559/2014 du 30 avril 2014
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Photovoltaïque: partenariat inique entre le canton et BKW

Fin août, le canton de Berne et BKW ont annoncé avoir conclu un partenariat dans le domaine du photovoltaïque. Cette initiative est certes louable, sur le principe, mais il est irritant de voir que le canton de Berne met les toits de ses bâtiments à la disposition exclusive de BKW et néglige ainsi d'autres entreprises d'approvisionnement en énergie du canton qui elles aussi investissent dans l'énergie solaire. Le canton favorise ainsi une société dont il est l'actionnaire majoritaire au détriment d'autres entreprises qui appartiennent notamment aux communes. Il s'agit-là d'une restriction de la concurrence.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le canton de Berne met-il exclusivement les toits de ses bâtiments à la disposition de BKW, négligeant d'autres entreprises d'approvisionnement en énergie actives sur notre territoire ? Il aurait pourtant été logique, dans des villes comme Berne, Bienne, Thoun, Berthoud et dans d'autres communes comme Interlaken, de rechercher des partenaires sur place.
2. Il ne fait aucun doute que les entreprises d'approvisionnement en énergie du canton de Berne ont toutes intérêt à exploiter les nouvelles opportunités pour l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Comment expliquer dans ces conditions que BKW soit favorisé ?

3. Quels sont selon le Conseil-exécutif les risques que ce favoritisme décourage globalement les entreprises prêtes à investir dans les énergies renouvelables ?

Réponse du Conseil-exécutif

La pose d'installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments cantonaux découle de la motion Bauen (M 100-2011), laquelle chargeait le Conseil-exécutif de dresser un inventaire des bâtiments susceptibles d'accueillir des panneaux solaires. Lors de l'établissement de cet inventaire, il s'est avéré que le montage d'installations photovoltaïques sur les toitures était aussi lié à de nombreuses questions complexes, comme celle de l'intégration au réseau ou de la responsabilité. Mais pour faire avancer l'exploitation du potentiel des toits cantonaux en matière d'énergie solaire, le Conseil-exécutif a décidé de clarifier ces questions dans le cadre d'un projet pilote. BKW a été trouvé comme partenaire. Moyennant une indemnité, 16 toits répartis sur l'ensemble du territoire cantonal lui ont été proposés. BKW a mis aussi à disposition des bâtiments faisant partie de son propre parc immobilier.

- 1./2. Le canton ne met pas les bâtiments cantonaux exclusivement à la disposition de BKW. BKW et Energie Thun AG s'étaient seulement portées candidates pour participer au projet pilote susmentionné. D'autres entreprises d'approvisionnement en énergie qui avaient été consultées n'étaient pas intéressées. Il était prévu dès le départ de permettre à des investisseurs d'exploiter les surfaces restantes au terme du projet pilote. Le 2 décembre 2013, les quelque 130 bâtiments et infrastructures du canton qui se prêtent à la production d'énergie solaire ont fait l'objet d'un appel d'offres et sont attribués sur le marché. Les critères de sélection des offres des soumissionnaires potentiels se basent sur des principes d'évaluation du développement durable. Le modèle développé par le canton conjointement avec BKW n'est pas exclusif, bien au contraire : il est souhaitable qu'il soit copié par le plus grand nombre possible d'entreprises d'approvisionnement en énergie, de communes et de cantons.
3. Comme nous l'avons déjà expliqué, il ne s'agit pas de favoritisme. Le projet pilote a renforcé la sécurité d'investissement en permettant de clarifier les questions initialement ouvertes. Les enseignements qui en ont été tirés sont maintenant pris en compte dans les autres projets accessibles aux investisseurs et profitent donc à tous les intéressés. Les demandes reçues depuis montrent que, grâce au projet pilote, l'intérêt manifesté pour de nouvelles installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments cantonaux a augmenté. Ce projet pilote est donc un exemple réussi de mise en œuvre des objectifs de la stratégie énergétique dans la pratique.

Au Grand Conseil